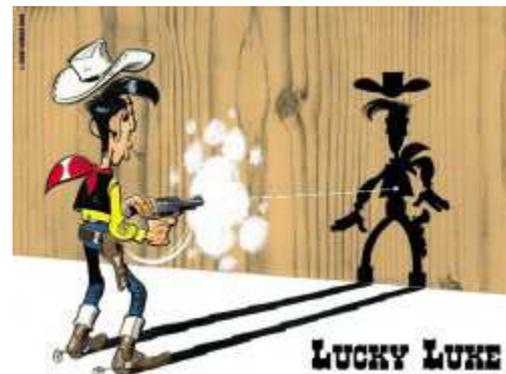


Logique de Far West

Tribune - Edito - Ndimby A. - 27/05/15

Dans les duels du lointain Far West, le cow-boy qui tirait le premier était celui qui avait le plus de chances de rester en vie. Les députés ont donc mis ce précepte à exécution, et dégainé une « motion de déchéance » avant que le Président Rajaonarimampianina ne dégage la dissolution de l'Assemblée nationale. Cette dernière perspective était en effet dans l'air du temps depuis les propositions émises par la Conférence pour la réconciliation nationale au début de ce mois, et qui avait recommandé la suspension de toutes les institutions, à l'exception de la Présidence de la République.



Le vote par 121 députés sur les 124 présents montre que les alliances artificielles sous couvert de Plateforme pour la majorité présidentielle (PMP), mises en place par le Président Rajaonarimampianina pour suppléer à l'absence de députés de son parti HVM, fait partie du passé. Ces 121 députés représentent 80% des 151 parlementaires, ce qui dépasse largement les deux-tiers requis pour un vote d'empêchement temporaire du Président de la République, tel qu'indique l'article 50.

Article 50.- L'empêchement temporaire du Président de la République est déclaré par la Haute Cour Constitutionnelle, saisie par le Parlement, statuant par vote séparé de chacune des Assemblées à la majorité des deux tiers de ses membres, pour cause d'incapacité physique ou mentale d'exercer ses fonctions dûment établie.

Cet article 50 est inapplicable, et n'importe quel apprenti juriste de première année de fac' pourrait arguer du fait que dans le contexte actuel, un vote d'empêchement est irrecevable car le Sénat n'existe pas encore, alors qu'un vote séparé des deux chambres du Parlement y est spécifié. C'est sans doute la raison pour laquelle les initiateurs du mouvement de destitution ont plutôt parlé de « motion de déchéance ». La déchéance est abordée par les articles 131 et 132 de la Constitution,

Article 131.- Le Président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison, de violation grave, ou de violations répétées de la Constitution, de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat. Il ne peut être mis en accusation que par l'Assemblée nationale au scrutin public et à la majorité des deux tiers de ses membres. Il est justiciable devant la Haute Cour de Justice. La mise en accusation peut aboutir à la déchéance de son mandat.

Article 132.- Si la déchéance du Président de la République est prononcée, la Haute Cour Constitutionnelle constate la vacance de la Présidence de la République ; il sera procédé à l'élection d'un nouveau Président dans les conditions de l'article 47 (...)

Mais là encore, ces deux articles sont inapplicables dans le contexte actuel, car la Haute Cour de Justice devant laquelle le Président est justiciable est inexistante. La mise en accusation du Chef de l'État par l'Assemblée nationale ne peut donc pas être suivie d'effet. Et si on s'en tient à l'application à la lettre de la Constitution, la Haute cour constitutionnelle (HCC) ne peut que rejeter cette motion de déchéance.

Ceci étant dit, il y a deux lectures possibles à la situation actuelle : une lecture juridique, pour ne pas dire « juriste », basée sur la manipulation de la lettre de la Loi pour y trouver des justifications pour soutenir des interprétations partisans ; et une lecture politique. Le juridisme a toujours été une tare de la Justice malgache pour protéger le pouvoir exécutif en place, qu'il s'agisse d'emprisonner les opposants et les journalistes, interdire les manifestations, fermer les médias, ou rejeter les plaintes émises devant la HCC sous des prétextes au caractère divers et quelquefois fallacieux. Par conséquent, des arguments juridiques ne seront pas difficiles à trouver pour rejeter la motion de déchéance. Mais une chose est sûre : tout comme une élection, une solution juridique ne résout pas forcément un problème politique.

Lecture politique : inquiétant...

Et le problème politique prend des proportions inquiétantes. Politiquement faible au moment de son investiture (élu tout juste par un quart de l'électorat, et sans aucun député sorti des urnes sous les couleurs de son parti), le Président Rajaonarimampianina n'a pas été capable de renforcer son assise après dix-huit mois de pouvoir. Il a

tout d'abord rejeté sa famille politique d'origine (le camp Rajoelina), tout en tardant à mettre en place une alliance solide et pérenne qui puisse résister aux manœuvres visibles et souterraines de la secte du gourou orangé. Il s'est donc retrouvé isolé, et l'alliance avec Ravalomanana s'est faite de manière trop tardive pour le consolider. La gestion du processus de réconciliation nationale, avec les recommandations tapageuses de la conférence d'avril-mai, a finalement plus fragilisé que renforcé le pouvoir actuel.

Ensuite, les agissements dans un sentiment d'impunité totale de plusieurs éléments incompetents et/ou véreux de l'entourage du Président Rajaonarimampianina contribuent à donner une très mauvaise image du régime actuel. Qu'il s'agisse des manœuvres du parti HVM pour s'assurer une visibilité avec des moyens peu orthodoxes ; de l'explosion de l'insécurité face à laquelle les forces de l'ordre semblent définitivement impuissantes ; des manœuvres pour tenter de fabriquer artificiellement un avantage électoral en traficant le statut de la Capitale ou la réglementation sur les bulletins de vote ; sans oublier ce hiérarque du régime qui aime commander régulièrement des repas au Colbert ou à la Varangue aux frais de la princesse, avec des additions souvent faramineuses.

Les véritables réformes en matière de gouvernance, qu'il s'agisse de la lutte contre la corruption et les trafics en tout genre (bois de rose, or etc.), du racket fiscal et des pesanteurs sur les entreprises, tardent également à voir le jour. Tout ceci ne contribue pas à établir la confiance du secteur privé, des investisseurs et des bailleurs de fonds. Résultat des courses : beaucoup d'effets d'annonce, quelques aides budgétaires, mais bien peu pour faire face aux véritables besoins. On verra si le Fonds monétaire international, qui est censé étudier prochainement le dossier Madagascar, va confirmer ou infirmer la tendance à la parcimonie des financements internationaux envers Madagascar.

Les velléités parlementaires d'aboutir à la destitution du Chef de l'État parachèvent une longue série de bisbilles entre les députés et les autres institutions. Le rejet de certaines exigences ridicules comme le passeport diplomatique pour toute la famille, ou les fameuses demandes de véhicules 4x4 ont généré des frustrations, qui se sont ajoutées à celles du MAPAR à la suite du rejet par la HCC des plaintes au sujet de la désignation des Premiers ministres Roger Kolo, puis Jean Ravelonarivo ; ou encore du rejet de la requête pour déchéance des députés qui ont retourné leurs vestes. Si les manœuvres sous-tendues par des ressources plus ou moins avouables pour imposer le choix du Président Rajaonarimampianina à la tête du Gouvernement ou protéger les députés traitres à leur camp ne frustraient qu'un clan, celles concernant leurs avantages ont eu l'avantage de fédérer la majorité des députés.

Les yeux se tournent donc vers Ambohidahy, où les juges constitutionnels devront trancher dans les prochaines 48 heures. Quelle que soit leur décision, il semble qu'on s'achemine vers une crise institutionnelle, qui peut déboucher sur une crise politique violente en fonction des positionnements des uns et des autres dans ce bras de fer entre la Présidence et l'Assemblée nationale. La tension politique qui a subitement grimpé nous place à l'entrée d'une zone de turbulences, dont la sévérité dépendra de la capacité du Président à la gérer. Du côté de l'opposition, après avoir fait semblant d'user des modes de contestation pacifiques et juridiques, d'autres options comme les méthodes de voyou déjà utilisées dans le passé par ceux qui ne sont pas très loin de l'origine de cette motion sont possibles : mutinerie, coup d'État, mouvements de rue. Du côté du pouvoir, la dissolution du Parlement après le verdict de la HCC pourrait être une option, car on voit mal les relations de cette institution avec le Parlement revenir à un stade de coexistence pacifique. Le Président Rajaonarimampianina pourrait aussi réfléchir sur l'article 61, qui stipule que « *Lorsque les Institutions de la République, l'indépendance de la Nation, son unité ou l'intégrité de son territoire sont menacées et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics se trouvent compromis, le Président de la République peut proclamer, sur tout ou partie du territoire national, la situation d'exception, à savoir l'état d'urgence, l'état de nécessité ou la loi martiale, l'état de crise* ».

Enfin, une autre possibilité pourrait voir le jour, dans la mesure où le Sénat n'existe pas encore, ce qui empêche son Président d'assurer l'intérim : la HCC pourrait valider la motion, et désigner quelqu'un, comme elle avait fait en 1996 en nommant Norbert Ratsirahonana Premier ministre et Chef de l'État. Jean-Eric Rakotoarisoa pourrait-il se laisser tenter par ce genre de décision ?

Source : <http://www.madagascar-tribune.com/Logique-de-Far-West,21138.html>